

Le dépistage du saturnisme infantile dans la région Nord – Pas-de-Calais

Les sources d'exposition au plomb du jeune enfant sont principalement les poussières, les écailles de peinture et les sols pollués. Les apports en plomb peuvent aussi être fournis par l'eau et les aliments consommés. L'apport de chacune de ces sources diffère selon que l'enfant demeure au voisinage d'un site industriel ou dans un environnement urbain ou rural¹.

En France, le saturnisme infantile constitue un véritable problème de Santé Publique. Le dépistage et la prise en charge des enfants soumis à une exposition au plomb sont particulièrement importants car, même à faibles doses, le plomb peut entraîner des troubles du développement neuro-comportemental de l'enfant. Le seuil à partir de laquelle la plombémie est jugée excessive est actuellement de 100 µg/l.

Face à ce constat, depuis 1993, le ministère chargé de la santé a engagé, avec ses partenaires (Logement, Environnement, Industrie) un programme d'action concerté de lutte contre l'intoxication au plomb. Parmi ces actions figuraient :

- l'extension des activités de dépistage avec le financement de 19 projets concernant une vingtaine de départements dont le Nord et le Pas-de-Calais ;
- la mise en place, au niveau national, d'un système de surveillance du saturnisme infantile (SNSSI) traitant les données recueillies à travers le dépistage.

Parallèlement à la mise en place du SNSSI, l'extension des activités de dépistage prévue dans le cadre du programme d'action concerté de lutte contre l'intoxication au plomb, a permis aux départements du Nord et du Pas-de-Calais de mettre en place en 1994 et 1995 un programme de dépistage du saturnisme infantile orienté vers une exposition habitat dans le Nord, et vers une exposition industrielle dans le Pas-de-Calais. Au total, 1 448 enfants de la région ont bénéficié d'une action de dépistage ; parmi eux, 200 (13,8 %) avaient une plombémie supérieure à 100 µg/l.

Les données du SNSSI ont montré que le nombre de plombémies réalisées dans la région en dehors des deux campagnes de dépistage était très faible. Face à ce constat, des programmes de dépistage actif ont été à nouveau mis en place dans les deux départements à partir de 1999.

LE PROGRAMME DE DÉPISTAGE DU SATURNISME INFANTILE AUTOUR D'UN SITE INDUSTRIEL DU PAS-DE-CALAIS (1999-2000)

L'objectif principal du programme de dépistage² est d'améliorer l'accessibilité au dépistage du saturnisme infantile, à l'aide d'un dosage de la plombémie permettant le repérage précoce de l'intoxication et la prise en charge de l'enfant. La population visée par ce dépistage est constituée des enfants des communes de Courcelles-les-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault, inscrits pour la première fois à l'école maternelle. Ces 5 communes se situent dans le périmètre d'une usine métallurgique comprenant une unité de fusion primaire de plomb et dont l'activité a récemment été arrêtée.

Au cours de la campagne de 1999-2000, 78,3 % des enfants inscrits pour la première fois à l'école maternelle (soit 270 enfants) ont pu bénéficier d'un dosage de la plombémie.

Les plombémies mesurées étaient comprises entre 11,6 et 479,4 µg/l avec une plombémie médiane de 52 µg/l. La prévalence de l'imprégnation excessive par le plomb (plombémie supérieure ou égale à 100 µg/l) était de 11,1 % soit 30 enfants (Tableau 1). Ce pourcentage atteignait près de 30 % dans la commune d'Evin-Malmaison située sous les vents dominants de l'usine.

L'analyse des facteurs associés à la plombémie a montré que celle-ci variait de manière significative avec la distance entre le logement de l'enfant et la cheminée principale de l'usine. La

¹ *Expertise collective. Plomb dans l'environnement. Quels risques pour la santé ?* Paris : Les Éditions INSERM, 1999.

² Declercq C, Beaubois M. *Programme de dépistage du saturnisme infantile autour du site METALEUROP de Noyelles-Godault. Bilan de la campagne 1999-2000.* Lille : ORS Nord – Pas-de-Calais, 2000 ; 38 p.

plombémie était également plus élevée chez les enfants dont le père travaillait sur le site industriel. Les diagnostics environnementaux réalisés chez les enfants ayant une plombémie supérieure à 100 µg/l ont montré la forte contamination par le plomb des poussières extérieures des aires de jeux des enfants (domicile et école)

La campagne 2001-2002, réalisée dans le cadre du PRASE a été mise en œuvre sur le même secteur et selon les mêmes modalités. 331 enfants ont bénéficié de cette action de dépistage et 34 (10,3 %) avaient une plombémie supérieure ou égale à 100 µg/l (Tableau 1). De la même façon, dans les communes proches du site industriel, la proportion d'enfants dépistés dont la plombémie était supérieure à 100 µg/l variait peu par rapport aux campagnes précédentes (26,6 % à Evin-Malmaison)

Les résultats observés à l'issue de ces campagnes de dépistage sont cohérents avec ceux obtenus en 1994-1995. Quand on se limite aux communes concernées par le programme de 1994-1995 (Courcelles-les-Lens, Evin-Malmaison et Noyelles-Godault), la proportion d'enfants dépistés en 1999-2000 et en 2001-2002 dont la plombémie était supérieure à 100 µg/l était respectivement de 16,7 % et 15,9 % alors qu'en 1994-1995, pour les enfants de 2 à 4 ans, cette proportion était de 16,6 %. Face à ce constat, une nouvelle campagne de dépistage est mise en place en 2002-2003. Ces résultats justifient la poursuite des efforts visant à réduire l'exposition au plomb des enfants dans ce secteur.

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE SATURNISME INFANTILE À ROUBAIX (2000 – 2002)

Les objectifs principaux de ce programme de lutte contre le saturnisme infantile sont de mieux repérer les cas de saturnisme chez les enfants et de gérer les risques d'exposition au plomb dans l'habitat ancien³. Ce programme a été mis en place à Roubaix en septembre 2000. Il est coordonné et animé par une infirmière de Santé Publique mandatée par la DDASS du Nord, avec la participation du centre hospitalier de Roubaix et de la ville de Roubaix. Il est basé sur le principe d'un travail en partenariat entre les acteurs de santé (DDASS, Protection Maternelle et Infantile, centre hospitalier de Roubaix, médecins généralistes, médecins scolaires), le service social, le service logement et le service d'hygiène de la ville de Roubaix. Ce programme vise à repérer de façon systématique des enfants susceptibles d'être atteints de saturnisme. Le signalement peut être fait au cours du bilan des 5 ans effectué par la médecine scolaire, au cours du bilan des 4 ans effectué par la PMI, ou encore lors des consultations de PMI ou par un médecin généraliste sensibilisé et formé au repérage de cette pathologie. La porte d'entrée "habitat" est aussi présente puisque la ville de Roubaix s'est dotée d'un appareil de détection du plomb dans les peintures et que le risque plomb est systématiquement étudié dans les logements visités par le service d'hygiène de la ville.

Entre le 1^{er} janvier et le 30 octobre 2001, 263 enfants ont été adressés au centre hospitalier pour bénéficier d'un dépistage. Parmi eux, 13 (5 %) avaient une plombémie supérieure à 100 µg/l. 13 enfants avaient une plombémie comprise entre 80 et 100 µg/l et ont fait l'objet d'une surveillance particulière en raison de la possible évolution de leur plombémie. Les plombémies variaient de 10 µg/l à 308 µg/l (Tableau 2).

Au total, en 2001, 276 enfants ont été prélevés une à plusieurs fois au centre hospitalier de Roubaix, ce qui représente 308 plombémies (Tableau 2). 3 enfants dont la plombémie était supérieure à 250 µg/l ont fait l'objet d'un traitement médical spécifique (chélation).

Par ailleurs, les enfants dépistés ayant une plombémie supérieure à 80 µg/l ont bénéficié d'une prise en charge médicale et d'une enquête environnementale. Dans certains logements, la présence de plomb et son accessibilité ont été confirmées. Des familles ont été relogées, d'autres ont bénéficié de travaux dans leur logement. Une enquête environnementale a été réalisée dans un établissement scolaire mettant en évidence la présence de plomb. Ces résultats ont conduit à la réhabilitation complète de la structure et au dépistage des enfants ayant fréquenté l'établissement. L'équipe de coordination du programme a obtenu en 2001 la reconnaissance du saturnisme infantile au titre d'une Affection Longue Durée à partir d'une plombémie supérieure à 250 µg/l, permettant une prise en charge des soins à 100 % par l'Assurance maladie. Cette décision a été prise par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie sous l'impulsion du service médical de Roubaix.

³ Descamps C (sous la direction de). *Programme de lutte contre le saturnisme infantile. Bilan intermédiaire d'une action partenariale 2000-2001.*

La ville de Roubaix faisait partie des 4 villes participant à la campagne de dépistage réalisée en 1995 dans le Nord⁴. Les enfants de moins de 6 ans vivant dans des logements antérieurs à 1948 étaient concernés par cette campagne. A Roubaix, en 1995, 554 enfants vivant dans des logements construits avant 1948 ont été repérés. Parmi eux, 312 (56 %) ont bénéficié d'une plombémie. 51 enfants (16,3 %) avaient une plombémie supérieure à 100 µg/l.

L'évolution favorable du nombre de plombémies supérieures à 100 µg/l entre les deux campagnes (de 16,3 à 10,4 %) intervient dans un contexte de résorption et de réhabilitation de l'habitat insalubre sur Roubaix. Cependant, les modalités de recrutement prévues dans les deux protocoles ne sont pas les mêmes, ce qui limite l'interprétation de la comparaison des résultats.

Le programme de lutte contre le saturnisme infantile s'est poursuivi en 2002 et ses objectifs rentrent dans le cadre d'une convention de lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme infantile signée par différents partenaires (État, Région, Département du Nord, ville de Roubaix, Lille Métropole Communauté Urbaine, CAF, organismes et associations).

Dans le cadre du programme, des outils de sensibilisation au risque plomb dans l'habitat et au dépistage ont été élaborés à destination du public ou des professionnels (vidéo, affiche).

Ce travail de partenariat visant à repérer et à dépister les enfants susceptibles d'être atteints de saturnisme reste pour l'instant une expérience pilote dans la région. Cependant, l'article L 1334-5 du Code de la Santé Publique prévoit la mise en place du zonage à risque d'exposition au plomb, ainsi un état des risques d'accessibilité au plomb doit être réalisé lors de la vente d'une habitation construite avant 1948. Ce zonage à risque devrait favoriser la mise en place de plans de lutte contre le saturnisme organisant notamment des actions de dépistage du saturnisme infantile.

Contacts :

Hélène Prouvost
ORS Nord – Pas-de-Calais
03-20-15-49-20

Docteur Thierry Brigand
DDASS Pas-de-Calais
03-21-60-30-60

Docteur Laurence Ladrière
Centre d'Hygiène Sociale (62)
03-21-51-39-27

Docteur Ythier
Concetta Descamps
Centre Hospitalier de Roubaix
03-20-99-32-89

Paru in *Moniteur 2002 des Programmes Régionaux de Santé et du PRASE*.

⁴ DDASS du Nord. *Programme expérimental : Dépistage du saturnisme infantile – Département du Nord année 1995*. Lille : DDASS du Nord, 1995 ; 12 p.